

**ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT
RCA16 22015**

PRENEZ AVIS que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté le règlement suivant lors de sa séance extraordinaire du 15 décembre 2016 :

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2017)

Ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis. Il est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Montréal, le 22 décembre 2016

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement